VOTRE ENFANT N'EST PAS RENTRÉ?



VÉRIFIEZ TRÈS RAPIDEMENT!

TÉLÉPHONEZ

- à l'école (en période de scolarité)
- à l'autre parent et à la famille
- à ses amis, aux voisins

Dans 88% des cas, les disparitions d'enfants sont le fait de l'un de leurs parents.(1)

ALERTEZ AU PLUS VITE LA POLICE APRÈS VÉRIFICATION

OU IMMÉDIATEMENT EN CAS DE DOUTE.

COMPOSEZ

le 117 (ligne ouverte 7j/7 et 24h/24).

EXPLIQUEZ

les vérifications déjà entreprises et les résultats obtenus.

 Ces informations sont précieuses pour permettre à la police cantonale de déclencher l'alerte enlèvement.

117

DES SIGNES ÉVIDENTS D'ENLÈVEMENT? ALERTEZ IMMÉDIATEMENT LA POLICE.

ANIS

E COLE

FAHILLE

COMPOSEZ LE 117 (LIGNE OUVERTE 7J/7 ET 24H/24)

LA RÉALITÉ VALAISANNE EN CHIFFRES [2]

Chaque année, la police valaisanne enregistre en movenne:

- entre 3 et 4 disparitions d'enfants (tous retrouvés, en principe, chez des amis ou proches).
- entre 2 et 3 signalements d'enlèvement et/ou de séquestration (généralement en milieu familial).

A ce jour, 7 enfants (de 0 à 18 ans) sont enregistrés dans le répertoire des personnes disparues de la police cantonale. Pour 6 d'entre eux, l'hypothèse d'une fugue, d'un accident ou d'un suicide est privilégiée. La disparition de Sarah Oberson, en 1985, est la seule pour laquelle la piste d'un enlèvement par un tiers est envisagée.

(1) Source: Police cantonale vaudoise, statistiques 2010-2013

(2) Source: Police cantonale valaisanne, statistiques 2010-2013





Ce document est édité par la Fondation Sarah Oberson, en collaboration avec le canton du Valais. dont le Département de la formation et de la sécurité (DFS). (Octobre 2014)